



POUVOIR D'ACHAT : La «prime Macron» rebaptisée «prime exceptionnelle de pouvoir d'achat» (ou PEPA) est un dispositif d'exonération fiscale et sociale qui s'applique aux primes versées par les entreprises. Elle vise à inciter les employeurs à verser des primes à leurs salariés afin de renforcer leur pouvoir d'achat.

La prime PEPA est une prime versée par l'employeur de façon facultative et ne prévoit pas de montant minimum, ni aucune obligation de versement. Les employeurs sont donc libres de verser ou non cette prime, d'en fixer le montant et d'en choisir les bénéficiaires, par exemple en réservant cet avantage aux salariés les moins rémunérés.

ROANNE. Malgré tout cela, la direction n'envisage pas pour autant d'octroyer une prime PEPA, ni de déclencher un sur intéressement et elle ne prévoit pas non plus de revaloriser les tickets restaurant et encore moins les salaires ... NADA QUE TCHI!!! Il va falloir se contenter du « geste exceptionnel » que la direction a bien voulu céder en abondant de 2 centimes l'indemnité kilomètre, de façon temporaire bien sûr 😞

Les élus **CFDT** restent estomaqués devant le peu de considération, que porte la direction envers ses salariés ...

TELETRAVAIL : POINT DE SITUATION

Le retour sur site sera effectif en mode nominal Mardi 17 mai. D'après la direction, vous êtes 1484 à avoir fait une demande de télétravail (exceptionnel et régulier). Sopra Steria I2S compte 994 salariés en télétravail régulier. 116 demandes ont été refusées majoritairement du fait que la demande n'était pas conforme. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

NE PASSEZ PAS A COTÉ DE NOTRE COM' SYNDICALE



Chiffres INSEE : les prix à la consommation ont augmenté globalement de 4.8% sur 1 an et une augmentation de 26.6% sur les énergies.

Certains salariés rencontrent depuis plusieurs mois des difficultés à boucler les fins de mois, nombreux sont ceux qui ne savent pas s'ils pourront continuer à se rendre sur leur site de rattachement, notamment sur le site de

1^{ER} SYNDICAT DU PRIVÉ

Cfdt:

REJOIGNEZ-NOUS

Faites-nous confiance, avec les 1 340 000 salariées et salariés qui ont voté pour nous lors des élections professionnelles. Adhérez à la CFDT.

ADHÉRER à la CFDT, c'est avoir des avantages comme de la **formation**, de **l'information sur vos droits** y compris sur les sujets qui concernent votre vie privée (logement, allocations, etc..), des **services** (Réponses à la carte, Job à la Carte), un **service juridique**, vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat peut également vous accompagner.